

ANNEXE III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Certificat d'aptitude professionnelle Conducteur - Opérateur de scierie			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats libres		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités)*	
Épreuves	Unité	Coef.	Modes	Durée	Modes	Durée	Modes	Durée
UNITÉS PROFESSIONNELLES								
Épreuve 1 Analyse technologique d'une situation professionnelle	UP1	4	CCF		Ponctuelle écrite	3h	CCF	
Épreuve 2 Réalisation d'une production	UP2	9(1)	mode mixte: CCF et ponctuelle pratique	- <hr/> 4 à 7h	Ponctuelle pratique	8 à 11h (2)	CCF	
Épreuve 3 Travaux de préparation de la production	UP3	4	CCF		Ponctuelle pratique	4h	CCF	
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL								
EG1 – Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2h15	CCF	
EG2 – Mathématiques – Sciences	UG2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2h	CCF	
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF		Ponctuelle		CCF	
Épreuve facultative : Langue vivante (3)	UF		Ponctuelle orale - 20 min		Ponctuelle orale	20 min	Ponctuelle orale - 20 min	

* habilitation prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 juillet 1992

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.